



Ville de Châteauneuf-sur-Charente
Membres en exercice : 27
Membres présents : 24
Suffrages exprimés : 26

Mise en ligne le 30 septembre 2026
République Française

Délibération N° 2026-84
Conseil Municipal du 23 Septembre 2026

DATE DE CONVOCATION : 17 SEPTEMBRE 2026

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LÉVESQUE – M.H. AUBINEAU – M. VILLÉGER – A. DUBRUN – T. DEGRANDE – V. MABIN – B. ALLAFORT – P. FRÉON – S. BROUILLET – C. RAFIN – K. PERROIS – S. RAYNAUD – J. VALLANTIN-DULAC – D. LETZELTER – J. LESERVOISIER – C. MARCHAL-HEITZ – M. BARO – S. DELMAS – L. FLEURIEAU – R. FRADET – A. SANTIAGO – L. BOUAZZAOUI – E. OLIVIER – L. BOUTENEGRE

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : F. GUIRAO donne pouvoir à M. VILLÉGER – S. HERBRETEAU donne pouvoir à S. RAYNAUD

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS : F. GUIRAO – S. GOUTY – S. HERBRETEAU

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : K. PERROIS

Désignation d'un référent aléas climatiques

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT ce qui suit :

Divers événements climatiques pouvant endommager le réseau électrique, la commune a été sollicitée par Enedis pour la désignation par le Conseil municipal d'un référent aléas climatiques (anciennement référent tempête).

Le rôle du référent aléas climatiques est le suivant :

- communiquer des informations pertinentes à Enedis sur l'état de la situation constatée sur la commune,
- faciliter les interventions de dépannage,
- être un relai sur le terrain afin de tenir informée la population.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, **PAR 26 VOIX POUR** de désigner M. Bruno ALLAFORT en qualité de référent aléas climatiques.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire, Jean-Louis LÉVESQUE